



AVIS

Elections Professionnelles 2018
Commissions Consultatives Paritaires (CCP)
des catégories A, B et C
placées auprès du Centre de Gestion de Martinique

Vu l'arrêté ministériel du 4 juin 2018 fixant les élections relatives au renouvellement des représentants du personnel siégeant aux Commissions Consultatives Paritaires au **jeudi 6 décembre 2018**.

Je vous informe qu'en application des dispositions de :

1. l'article 9 du décret n° 89-229 du 17 avril 1989 auquel renvoie l'article 6 du décret n° 2016-1858 du 23 décembre 2016, **les listes électorales des catégories A, B et C** concernant la ville de Schœlcher et ses établissements publics dressées pour élire les représentants du personnel appelés à siéger aux Commissions Consultatives Paritaires placées auprès du Centre de Gestion de Martinique **peuvent être consultées** dans tous les bâtiments administratifs et par voie électronique sur le site internet de la ville ;
2. de l'article 10 du décret n° 89-229 du 17 avril 1989 auquel renvoie l'article 6 du décret n° 2016-1858 du 23 décembre 2016, **toutes demandes et réclamations aux fins d'inscription ou de radiation sur les listes devront être adressées à Monsieur le Président du Centre de Gestion de Martinique au plus tard le mercredi 17 octobre 2018 et formulées auprès de Madame Carole ORMILE, à la Direction des Ressources Humaines de la ville de Schœlcher – poste 7107.**

Fait à Schœlcher, le 09 OCT. 2018

Le Maire

